

Séance ordinaire du Conseil communal du 22.06.2026

Présidence : Christophe Blanc

Procès-verbal 36/2026

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 22 juin 2026
2. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 12/2026 : Comptes 2025
6. Préavis n° 13/2026 : Rapport de gestion 2025
7. Préavis n° 14/2026 Réponse au postulat « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »
8. Préavis n° 15/2026 Châtaignier – réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez Création d'un cheminement mixte piétons/cycliste –assainissement des collecteurs - Demande de crédit d'ouvrage : CHF 1'200'000.- TTC pour le réaménagement du carrefour et la création d'un cheminement mixte et CHF 300'000 HT pour l'assainissement des collecteurs
9. Réponse à l'interpellation : Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ?
10. Communication de la Municipalité
12. Communication du Président et du Bureau
13. Propositions individuelles et divers
14. Allocution du président sortant

Le Président, **Christophe Blanc**, ouvre la séance à 19h00 à la Grande salle du Petit-Mont, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière, la secrétaire, la secrétaire-assistante, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 53 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mmes Natacha Horton, Natalie Betscha, Daniela Roux, Catheline Reymond Oppikofer, Roxane Berger, Marie-Josée Enz, et MM. Bernard Stettler, Jean-Pierre Muller, Martin Müller et Thierry Oppikofer

Absent : M. Rafael Fernandez

Vacant : 1 siège, jusqu'au 30.06.2026

Le quorum est atteint.

Le **Président** invoque la protection divine sur les débats du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour du 22 juin 2026

Modification

- **Point. 10. Ajout Interpellation Mathieu Roulet** « Horaires scolaires matinaux, quel impact sur la santé et le bien-être des enfants ? »

M. Marc Maillard rappelle qu'il avait été demandé de ne pas déposer d'intervention lors de cette dernière séance de législature.

M. Mathieu Roulet informe que des parents attendent des réponses à ce sujet. Pour cette raison, il serait judicieux de la rajouter à l'ordre du jour.

Le **Président** ajoute que la réponse serait plutôt de la compétence du Canton puisque c'est ce dernier qui gère les écoles.

Acceptent : 20 Refusent : 21 Abstentions : 4

- **L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.**

2. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026

- **Le procès-verbal du 8 juin 2026 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Rien à signaler.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

Rien à signaler.

5. Préavis n° 12/2026 : Comptes 2025

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, remercie la Commission des finances pour son rapport précis et complet, et pour sa très bonne collaboration. Son travail est excellent.

M. Gérard Tissot donne lecture d'un résumé¹ du rapport de la **COFIN** et de sa conclusion – qui recommande au Conseil communal, à l'unanimité, d'adopter les comptes 2025 tels que présentés par la Municipalité.

Le rapport de la Municipalité sur les comptes 2025 est examiné rubrique par rubrique. Les personnes ayant des questions ou des observations sont priées de s'exprimer au moment de l'annonce des rubriques ou des pages.

M. Philippe Hayward relève que la COFIN a constaté quelques erreurs et incohérences dans les chiffres présentés par le fiduciaire BDO, qui seront corrigées dans le rapport de révision final. Quelles sont ces erreurs et doit-on s'en inquiéter ? Depuis quand BDO travaille-t-elle avec la commune ? Existe-t-il un tournus des conseillers financiers, comparable à ce qui se fait pour les commissions de surveillance où les conseillers ne peuvent pas siéger plus de sept ans ?

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, informe qu'il s'agit d'erreurs de copier-coller et que cela ne remet pas en cause le travail de BDO. La Municipalité a également réagi à ce sujet. Lors de son entrée au Conseil communal, en 2002, la Commune travaillait déjà avec BDO. Un renouvellement naturel des conseillers a eu lieu au sein de BDO.

M. Philippe Hayward suggère que, puisque que le Conseil communal ne peut pas intervenir sur le choix de la fiduciaire, la nouvelle gouvernance municipale pourrait envisager de changer de fiduciaire pour la prochaine législature.

Mme Kate Muddiman-Frey remercie la Municipalité, le Service des finances et la COFIN pour le travail effectué. Concernant les indicateurs financiers, en plus d'avoir une photographie de la situation communale au 31.12.2025, il serait utile d'avoir en complément une projection pluriannuelle de la dette communale.

M. Daniel Besson, municipal, rappelle que la présentation des comptes est établie sur ce qu'il s'est passé. Les discussions sur la planification financière, l'imposition et le plafond d'endettement se feront en septembre, pour le début de la prochaine législature.

Comptes 2025 STEP — pp. 63–69

Aucun commentaire, les comptes 2025 de la STEP sont acceptés.

Comptes 2025 SDIS La Mère — pp. 70–73

Aucun commentaire, les comptes 2025 du SDIS la Mère sont acceptés.

- **Le préavis n° 12/2026 Comptes 2025 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

6. Préavis n° 13/2026 : Rapport de gestion 2025

Le préavis ainsi que le rapport de la COGEST se trouvent sur le site internet communal.

M. Nicolas Mojon, président de la COGEST, apporte quelques compléments.

La COGEST souhaite relever deux points d'ordre général qui sont importants à prendre en considération. Le rapport de gestion organisé jusqu'à ce jour par dicastère évoluera vers une structure plus organique, plus construite et plus transversale. Cette proposition émise par le secrétaire municipal, en accord avec la Municipalité, a recueilli le soutien de l'ensemble de la COGEST. Ce nouveau format devrait être mis en place pour la nouvelle législature. A la suite de plusieurs questionnements survenus lors de l'année 2025 ainsi que lors de la grande visite, la COGEST a souhaité disposer d'une vue d'ensemble des pratiques de la Commune en

¹ Annexé au procès-verbal, sur le site internet communal

matière de mandats externes et de subventions, et a demandé alors un ensemble de documents à la Municipalité. Cette demande étant conséquente, en accord avec la Municipalité, la COGEST a décidé de traiter ce point dans son rapport 2026 sur la base des chiffres 2025.

- **La COGEST**, dans son rapport figurant sur le site internet communal, **a émis plusieurs constats, demandes, remarques et vœux.**

Le rapport de la Municipalité sur la gestion 2025 est examiné rubrique par rubrique. Les personnes ayant des questions ou des observations sont priées de s'exprimer au moment de l'annonce des pages. Si la parole n'est pas demandée sur les réponses de la Municipalité aux demandes de la COGEST, ces réponses sont considérées comme admises par le Conseil (art. 94 RCC). Par ailleurs, en cas de discussion sur une observation ou demande de la COGEST, le Conseil communal ne peut pas modifier cette dernière, mais uniquement se prononcer sur le maintien du tout ou d'une partie de celle-ci.

Territoire, économie et relations extérieures

Postulats, motions & interpellations en 2025 – p. 12

La COGEST souhaite que chaque année, la liste des motions, postulats et interpellations en souffrance soit publiée dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, répond que cela est tout à fait faisable.

Statistiques de sollicitations externes par courriel – p. 14

La COGEST souhaite qu'un accusé de réception informant sur le délai de traitement d'un dossier soit envoyé pour l'ensemble des demandes.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que dans la plupart des services cela se fait déjà. Ceci devra être repris et discuté au sein de l'Administration au début de la prochaine législature.

Promenade diagnostic – p. 30

Mme Véronique Zwald déclare ses intérêts en tant membre du Mont solidaire et membre de la CCU, et souhaiterait, concernant les démarches participatives, que la population soit mise en avant et considérée comme experte de son lieu de vie, afin de pas faire uniquement confiance aux techniciens, spécialistes et professionnels. Une incohérence est relevée entre cette rubrique et la rubrique Stratégie espaces publics (p. 28) car le Mont solidaire avait émis plusieurs recommandations pour faire vivre la place du Grand-Mont, mais malheureusement ce site ne fait pas partie des sites prioritaires.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise que le Grand-Mont a été sélectionné comme un site important mais que la priorité va vers les sites où les problématiques sont susceptibles de toucher toutes les générations. Mais, elle rassure, cela ne veut pas dire que les sites considérés comme importants ne seront pas traités.

Plan directeur communal (PDCOM) – p. 30

M. Jean-Pierre Moser relève qu'un retour du Canton était encore attendu en 2025, et souhaite savoir ce qu'il en est à ce jour.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, confirme qu'il y a eu un retour depuis et que des mises à jour ont été effectuées.

Le Président précise que, comme pour les comptes, le rapport de gestion présente ce qu'il s'est passé l'année précédente.

Taxe d'équipement communautaire (TEC) - p.31

Demande de la COGEST : En fonction des différents types de convention établies avec les propriétaires, quelles sont les règles garantissant l'égalité de traitement ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, précise qu'il n'existe qu'un seul type de convention, à l'article 8 du règlement concernant la taxe relative au financement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds.

Promotion économique – p. 45

La COGEST invite la Municipalité à définir les objectifs stratégiques de la promotion économique.

Mme Laurence Muller Ahtari annonce des résultats pour le vendredi 3 juillet 2026.

Patrimoine et transitions

Mise en œuvre de l'initiative populaire communale des arbres pour la commune - p. 66

Kate Muddiman Frey constate qu'il n'y a aucune mention du dépassement du délai légal concernant la mise en œuvre de l'initiative et que le plan d'arborisation n'y figure pas non plus. Elle aurait aimé que cela soit indiqué dans le rapport de gestion.

Lutte contre les espèces invasives – p. 66

Mme Kate Muddiman-Frey, concernant les frelons asiatiques, demande si une personne du Service de l'environnement est formée ou le sera pour enlever les nids.

M. Olivier Descoux, municipal, informe que la Commune n'envisage pas de former des professionnels. Le propriétaire doit prendre en charge l'intervention des professionnels. A noter que la Commune a demandé à plusieurs propriétaires de faire enlever les nids. Pour se faire, il existe une subvention.

M. Richard Nicole précise qu'il ne faut pas appeler les pompiers car ceci ne fait pas partie de leurs prérogatives.

Mont'Ain Openair - p. 80

M. Jean-Pierre Moser demande si les niveaux du bruit sont mesurés.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, confirme que des mesures sont prises et qu'elles restent dans les normes de ce qui est attendu pour un festival.

Accueil parascolaire public (UAPE) – p. 84

Mme Chimène Maraviglia demande si les parents sont subventionnés pour les UAPE privées, et si cela n'est pas le cas, est-ce que cela sera prévu ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal, répond que non et que rien n'est prévu dans ce sens pour la rentrée.

Engagement lors de manifestation – p. 93

M. Jean-Pierre Moser demande si les frais courants sont refacturés aux organisateurs : sociétés locales et Collectif 52 ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal, informe que la Commune n'effectue pas de refacturation des engagements du personnel mis à disposition, comme pour les salles communales qui sont mises à la disposition des sociétés locales. Ceci cependant fait l'objet de réflexions dans le cadre d'un nouveau règlement sur les subventions pour les sociétés locales, afin d'être plus précis sur les parts allouées.

M. Nicolas Mojon précise que la COGEST a également demandé des précisions concernant toute la représentation des subventions en nature transmises aux sociétés locales.

Infrastructures et mobilité

Entretien hivernal – p. 108

M. Jean-Pierre Moser relève que 200 tonnes de sel ont été mobilisées. Est-ce qu'il serait possible d'obtenir un substitut au sel qui serait moins nocif ?

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, précise que le sel reste très efficace. La Commune essaie d'en mettre le moins possible.

Plan communal des mobilités - p. 117

La COGEST souhaite recevoir la version en cours, si le plan n'est pas présenté avant la fin de cette législature.

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que le plan sera présenté lors du début de la prochaine législature.

Ressource et cohésion

Ressources humaines – p. 133

M. Jean-Pierre Moser constate qu'il y a eu 22 départs sur 130 personnes, ce qui est assez élevé. Est-ce qu'un diagnostic RH a été effectué ?

M. Daniel Besson, municipal, informe que les collaboratrices et collaborateurs font annuellement l'objet d'un entretien individuel durant lequel chacune et chacun peut s'exprimer. Dans le cas d'un souci dans un service en particulier, un mandataire externe pourrait intervenir par exemple. D'une façon générale, la collaboration se passe bien. Il n'est dès lors pas nécessaire de mettre en place un diagnostic.

Mme Kate Muddiman-Frey souhaite savoir combien cela a coûté à la Commune. Est-ce que l'absentéisme touche les cadres ou surtout les employés ?

M. Daniel Besson précise que l'absentéisme se situe dans la moyenne de ce que l'on peut trouver dans le service public. Chaque cas est suivi. Les retours d'absence longue durée font également l'objet d'une procédure suivie par les chefs de service par exemple.

-
- **A la lumière des éléments recueillis et rapportés dans le rapport, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le Rapport de gestion 2025 (préavis n° 13/2026).**
-

- **Le préavis n° 13/2026 Rapport de gestion 2025 est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis n° 14/2026 Réponse au postulat « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Ariane Annen Devaud donne lecture de la conclusion du rapport de **majorité** de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à 3 membres sur 5 de refuser le préavis n° 14/2026.

Mme Chimène Maraviglia donne lecture de la conclusion du rapport de **minorité** de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à 2 membres sur 5 d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Gérard Tissot donne lecture de la conclusion du rapport de **majorité** de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à 4 membres sur 7 d'accepter les conclusions de ce préavis.

M. Marc Maillard donne lecture de la conclusion du rapport de **minorité** de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à 3 membres sur 7 de refuser le préavis n° 14/2026.

Mme Frédérique Beauvois remercie la Municipalité pour sa réponse à son postulat, et remercie également la première commission qui avait voté favorablement sur le principe d'une indemnisation des membres du Conseil communal. *La suite de son intervention se trouve en annexe du procès-verbal.*

M. Barry Lopez, au nom de l'Alliance montaine, informe que lors de leur dernière assemblée, la décision de ne pas approuver ce préavis a été prise, sauf erreur de sa part, à l'unanimité. Pour leur groupe, il s'agit de responsabilité individuelle. Il existe une volonté de ne pas charger l'administration et les finances de la commune, avec des mesures étant du ressort de l'ordre du privé. L'Alliance montaine ne souhaite pas non plus que ces frais soient un frein à l'engagement. C'est pourquoi, le groupe prendra en charge les frais de garde de leurs élus. Les autres groupes sont invités à en faire de même, selon leurs nécessités et leurs propres critères. Les membres du Conseil sont invités à refuser ce préavis.

M. Philippe Hayward, ayant fait partie de la commission ad hoc, souhaite revenir sur les trois points de la conclusion du rapport de majorité qui refuse ce préavis. Concernant l'équité de traitement, il y a une différence à faire entre les personnes travaillant dans les sociétés locales et des conseillères et conseillers élus par la population et assermentés ; l'usine à gaz n'a rien à voir avec ce sujet, un formulaire simple sera mis à la disposition des membres du Conseil, se basant sur le règlement de la Croix Rouge dont les tarifs sont relativement bas ; dans certains cas et pour certaines personnes, la liberté de choix civique peut s'accompagner d'un coup de pouce.

M. Olivier Maggioni se demande, à la lecture des arguments de la majorité de la commission ad hoc, s'ils ont la même compréhension de ce qu'est un conseil communal. *La suite de son intervention se trouve en annexe du procès-verbal.* Il demande que le vote de ce préavis se fasse de manière nominale.²

Mme Ariane Annen Devaud relève que si cela est si simple, pourquoi est-ce que les groupes ne prennent pas en charge ces frais de babysitting ?

Mme Yolanda Müller Chabloz informe que les Vert.e.s ont déjà un mécanisme en place. Néanmoins, ils sont en faveur d'une pratique harmonisée pour l'ensemble des groupes au niveau du Conseil communal parce que la création de cinq petites usines à gaz ne semble pas aller dans la direction d'une simplification efficiente.

La mise au vote nominal est acceptée par plus d'un cinquième des membres présents, soit 25 personnes.

- **Le préavis n° 14/2026** Réponse au postulat « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme: Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen » **est accepté à la majorité.**

Acceptent : 25 Refusent : 21 Abstentions : 4

8. Préavis n° 15/2026 Châtaignier – réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez
Création d'un cheminement mixte piétons/cycliste – assainissement des collecteurs - Demande de crédit d'ouvrage : CHF 1'200'000.- TTC pour le réaménagement du carrefour et la création d'un cheminement mixte et CHF 300'000 HT pour l'assainissement des collecteurs

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

² Liste nominale des votants disponible auprès du secrétariat du Conseil communal

M. Alfred Belet donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal d’accepter le préavis tel que présenté.

M. Gérard Tissot donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l’unanimité des membres présents d’accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées par la Municipalité.

Mme Véronique Zwald informe qu’une des préoccupations des seniors est d’être visuellement séparés des cycles, ceci pour une question évidente de sécurité. Cela a été demandé et rapporté à plusieurs reprises auprès de la Municipalité durant cette législature. Dès lors, est-ce qu’un marquage au sol allant dans ce sens sera effectué le long du cheminement prévu ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, répond qu’il n’est pas possible de faire un marquage différencié, la largeur de la route ne le permettant pas. A ce jour, le marquage n’est pas clairement défini. Les vélos roulant à 25 km/h pourront emprunter le chemin mais ne seront pas obligés de le faire. Les vélos roulant à 45 km/h devront en revanche emprunter la route.

Mme Brigitte Besson, faisant partie des opposants, regrette qu’aucun passage piétons n’ait été prévu à la route de Jorattez alors que beaucoup d’enfants l’empruntent pour aller à l’école. Les coupes sont mensongères notamment sur la parcelle de La Dubarde. Sept arbres de taille majestueuse sont indiqués alors qu’ils ne font actuellement que 35 cm, et sur Jorattez, il y a deux quilles. Elle trouve dommage de faire allusion à de l’arborisation alors que cela n’est actuellement pas le cas. Elle espère également que la pétition ayant récolté 287 signatures sera traitée prochainement.

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que les passage piétons ne peuvent pas être créés pour le moment. La Commune est contrainte de respecter les règles et normes cantonales. Des comptages de piétons seront faits une fois que le projet sera réalisé afin de pouvoir justifier une demande auprès du Canton. A noter que les infrastructures seront prêtes dans le cas où de futurs passages pourraient voir le jour. Deux arbres morts seront abattus et remplacés sur la parcelle susnommée. La pétition concernant la route du Jorat sera traitée lors de la prochaine législature.

➤ **Mise au vote de la levée d’opposition déposée par M. et Mme Echenard.**

Acceptent : 39 Refuse :1 Abstentions : 9

- **Le préavis n° 15/2026** Châtaignier – réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez Création d’un cheminement mixte piétons/cycliste – assainissement des collecteurs - Demande de crédit d’ouvrage : CHF 1'200'000.- TTC pour le réaménagement du carrefour et la création d’un cheminement mixte et CHF 300'000 HT pour l’assainissement des collecteurs **est accepté à l’unanimité moins un refus et deux abstentions.**

9. Réponse à l'interpellation : Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ?

L’interpellation se trouve sur le site internet communal.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, informe que le Conseil d’Etat a étudié l’opportunité de prolongement du M3 en direction de Maillefer, Cugy, voire vers une connexion avec le M2 aux Croisettes à Epalinges, sur la base de l’EMPD n° 91 de novembre 2025. Sa conclusion est qu’aujourd’hui un prolongement n’est pas justifié, principalement parce que la demande potentielle est trop faible par rapport aux coûts de construction et d’exploitation d’un métro. Mais il est important de savoir que le projet actuel du

M3 a été conçu pour permettre une extension ultérieure si l'urbanisation et la fréquentation augmentaient fortement.

M. Christian Albrecht souhaite savoir comment sera prévue la possibilité du prolongement.

Mme Nadège Longchamp, municipale, répond qu'elle n'a pas les compétences techniques, ni les connaissances pour expliquer comment cela pourrait se faire. Ce qu'il faut retenir c'est que le projet de prolongement du métro est possible. Elle rappelle, qu'en attendant, la ligne 21 viendra compléter les lignes de transports publics disponibles au Mont-sur-Lausanne.

M. Jean-Pierre Moser demande, dans le cas où cela ne serait pas au travers du M3, si une extension sera tout de même envisagée de la Blécherette jusqu'au Mont-Centre.

Mme Nadège Longchamp, municipale, précise que l'arrêt Coppoz-Poste de la ligne 8 se trouve à 300 mètres du Mont-Centre.

M. Jean-Pascal Blanc souhaite savoir si la Municipalité a prévu d'envoyer un courrier au Canton voire aux autorités fédérales pour faire part de l'intérêt de voir se réaliser un prolongement du M3. Si tel n'est pas le cas, il propose de déposer une résolution.

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe qu'à ce stade, un courrier n'est pas prévu.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise aussi que l'intention de l'extension possible ne peut actuellement pas figurer dans le plan directeur puisque le projet validé par le Canton s'arrête à la Blécherette.

M. Christian Albrecht imagine que si on prolonge le M3, on créera plusieurs centaines de millions de francs en valeur immobilière au Mont-sur-Lausanne. Est-ce que la croissance démographique de la commune a été prise en compte ? Quelles réflexions et quels calculs ont été effectués par le Canton pour estimer que le prolongement ne serait pas rentable ? Il serait intéressant d'avoir des réponses à ce sujet.

Mme Yolanda Müller Chabloz relève que la ligne tl 21 est une priorité pour la Municipalité, mais une connexion entre la Blécherette et le terminus du M2 devrait également en être une. Il serait judicieux de ne pas attendre la mise en place de la ligne tl 21 pour commencer à étudier un prolongement du M3.

M. Nicolas Mojon revient sur des statistiques transmises en 2023 au Conseil communal concernant le temps de trajets pour se rendre du Mont à la gare de Lausanne. Il serait intéressé d'avoir la même projection lorsque la ligne 21 sera fonctionnelle sur le territoire communal.

M. Fernand Henny souhaite avoir des nouvelles concernant l'arrivée de la ligne tl 21 ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que le projet est en cours de développement, notamment au niveau des arrêts de bus, et que cette ligne devrait être effective en 2029.

Résolution déposée par M. Jean-Pascal Blanc :

- Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adresse un courrier officiel aux instances cantonales et fédérales compétentes afin de formaliser le souhait de voir réalisé en temps utile le prolongement de la ligne M3 future vers le centre de la commune.

Acceptent : 32 Refusent : 8 Abstentions : 8

10. Communication de la Municipalité

Les communications se trouvent sur le site internet communal.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que l'installation de lavage pour VTT sise au Châtaignier est dorénavant opérationnelle.

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que dorénavant, sur le territoire communal, des vélos blancs avec un panier vert sont mis à la disposition de la population en libre-service (VLS). Il s'agit d'un projet concernant toute l'agglomération lausannoise jusqu'à Morges. Les informations quant à leur utilisation seront installées dans les plus brefs délais aux endroits où il sera possible de prendre et déposer les vélos.

Bilan de Législature – 2021-2026³

11. Communication du Président et du Bureau

Rien à signaler.

12. Propositions individuelles et divers

M. Sandro Patronaggio a remarqué que l'arrosage des terrains de foot au Châtaignier se faisait en journée. Avec cette chaleur, pour des raisons d'économie, celui-ci devrait plutôt se faire durant la nuit.

M. Olivier Descloux, municipal, répond que les installations vieillissent, que les terrains ne sont malheureusement plus drainés correctement, et qu'il est actuellement difficile d'avoir des terrains exploitables. Le système d'arrosage n'est clairement plus au goût du jour. Une réflexion globale est en cours concernant l'ensemble des terrains du Châtaignier. Un projet à ce sujet sera prochainement présenté au Conseil communal.

M. Philippe Hayward souhaite avoir un point de situation concernant le futur McDonald's, le futur Mont-Centre, et les travaux concernant l'Auberge communale.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe que la Commune a reçu et doit traiter plusieurs dizaines d'oppositions à l'installation du McDonald's. Pour le Mont-Centre (Praz-Prévôt), les choses avancent concrètement, un concours d'architecture devrait démarrer au début de l'été, et dans le même temps, un groupe transversal s'occupera du projet du parc public.

M. Olivier Descloux, municipal, concernant l'Auberge communale, informe que le projet suit son chemin. La Commune se réjouit de continuer de collaborer avec l'exploitant actuel. Les travaux devraient démarrer au début de l'année 2027.

M. Nicolas Mojon comprend dès lors que le tenancier a décidé de continuer son bail, ou cette information n'est pas encore connue.

M. Olivier Descloux, municipal, informe que cela doit encore être formalisé et que cela sera communiqué ultérieurement.

Mme Brigitte Besson remercie la Municipalité pour l'installation des vélos en libre-service, et pour la rénovation de l'aula du Mottier B qui a fait l'objet de retours extrêmement positifs suite à la tenue de l'assemblée des Vert.e.s vaudois.e.s, que cela soit pour son organisation, sa sonorisation, les infrastructures, et pour les supports de communications qui sont d'une très grande qualité – bravo au service qui s'en occupe d'être aussi efficient et professionnel.

M. Marc Maillard, au nom de l'Alliance montaine, souhaite remercier la Municipalité pour le travail effectué lors de cette législature. ⁴

³ Annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

⁴ Allocution annexée au procès-verbal

13. Allocution du président sortant

Il me semble que cela fait une éternité et en même temps un battement de cil que j'ai commencé cette année de présidence du conseil communal. Ce fut une année intense depuis avant la première séance jusqu'à la dernière. Entre le vote sur le Mont centre, la dissolution d'un groupe au conseil, les séances avec 20 points à l'ordre du jour, les élections communales, une séance additionnelle pour boucler les divers objets pendant de la législature et cette dernière séance. Car en effet, la voilà faite ma dernière séance de présidence. C'est, comme on dit en anglais « with mixed feelings » que je m'apprête à passer la main, content et satisfait du devoir accompli mais aussi avec un pincement au cœur, car j'ai beaucoup appris, beaucoup reçu au cours de mes 15 ans au conseil, des diverses rencontres et événements auxquels j'ai été convié du fait de ma fonction et par mes échanges avec la municipalité, les membres du conseil et de l'administration.

Je continuerai à suivre vos débats mais de plus loin, car j'ai décidé de mettre un terme à cette expérience politique après trois mandats.

Mais avant de partir, j'aimerais remercier

- Les membres de la municipalité, pour leur disponibilité et leur volonté affichée de collaborer, votre engagement et les fruits des apports et améliorations que vous avez mis en place pour la commune seront visibles longtemps,
- Les membres du conseil communal pour votre tolérance à mes erreurs et pour les nombreux encouragements que j'ai reçus de nombreux d'entre vous au cours de cette année,
- Les membres de l'administration pour leur disponibilité et leur soutien avec une mention particulière au secrétariat municipal et au greffe ; un merci appuyé à M. In-Albon, Secrétaire municipal,
- Les membres du bureau du conseil, pour ce beau travail d'équipe et de collégialité ; un merci à notre huissière, notre travailleuse de l'ombre, sans qui beaucoup de choses fonctionneraient moins bien.
- Je ne pourrais oublier notre secrétaire, le poisson pilote de la présidence, le centre de compétence et la cheville ouvrière du bureau s'adaptant chaque année à un nouveau supérieur hiérarchique ; mes encouragements et ma fierté à ma fille, secrétaire assistante,
- Et enfin merci à mon épouse et mes enfants qui m'ont soutenu, encouragé et questionné pendant mes mandats et particulièrement cette année.

Je tiens à reconnaître et remercier tous les conseillers/conseillères finissant leur mandat pour leur engagement au service de leur commune, de même que celles et ceux qui ont quitté leur fonction en cours de législature.

Je souhaite enfin à celles et ceux qui continuent ainsi qu'aux nouveaux élus, la passion, l'engagement et la détermination nécessaires pour continuer à faire de notre commune, sur le point de devenir une ville, ce lieu particulier et agréable entre ville et campagne tout en intégrant et gérant ce développement de manière pragmatique, responsable et visionnaire. Plusieurs défis jalonnent votre futur mandat, si vous gardez comme point focal le bien de la commune, de sa communauté et en abordant ces défis de manière rassembleuse, vous les relèverez avec succès j'en suis certain. Votre tâche est noble, importante, exigeante parfois, mais elle en vaut pleinement la peine.

Voilà je ne vous ferai plus patienter plus longtemps, merci, bon été à toutes et à tous et bon vent.

Contre-appel : Gaétan Gummy, Fernand Henny, Marc Maillard, Solomandimby Marguerat, Christophe Hauert, Véronique Zwald, Olivier Maggioni

Absent : Rafael Fernandez

Le Président lève la séance à **22h28**.

La prochaine séance aura lieu le lundi 28 septembre 2026 à 20h00, à la salle du Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 juillet 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Christophe Blanc

Alexandra Magnenat

Annexes :

- Point 7. Intervention de Mme Frédérique Beauvois - Préavis n° 14/2026
- Point 7. Intervention de M. Olivier Maggioni - Préavis n° 14/2026
- Remerciements aux membres sortants de la Municipalité pour la législature 2021-2026, de M. Marc Maillard pour l'Alliance montaine

Point 7. Intervention de Mme Frédérique Beauvois - Préavis n° 14/2026 Réponse au postulat « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chers collègues,

Merci à la municipalité pour sa réponse à mon postulat. Merci également à la première commission qui avait voté favorablement sur le principe d'une indemnisation des membres du conseil communal.

Vous l'imaginez bien, j'ai été déçue des rapports de la commission ad hoc et de la minorité de la COFIN. Non pas en raison de leur défaveur envers ma proposition. Ma foi c'est là le jeu démocratique. Non, j'ai été déçue de l'argumentation mise en avant. Car quelle argumentation !

Au prime abord on pourrait penser qu'il s'agit d'un match gauche/droite classique, entre solidarité, responsabilité, liberté etc. Mais il s'agit ici bien davantage d'un match entre pragmatisme et dogmatisme.

Où on avance à couvert, avec des arguments pseudo « pratiques » pour dissimuler un pur dogmatisme décomplexé. Où sont relevées entre autres florilèges « les difficultés concrètes, la complexité de mise en œuvre d'un tel système. Comme de trouver des baby-sitters disponibles en semaine, en particulier le lundi soir ».

Chers collègues, est-on sérieux ? Trouver une baby-sitter le lundi soir, ce n'est pas Koh Lanta doublé d'une finale de Pékin Express, c'est le quotidien de bien des familles montaines.

On nous parle d'usine à gaz ! Mesdames et Messieurs, les mots ont un sens. Alors je tiens à vous rassurer : il ne s'agit pas de poser le premier pied montain sur la lune. Nombre de communes ont mis en place ce système depuis de nombreuses années et à la satisfaction de tout le monde. Les moyens que l'on veut bien concéder ne sont que le reflet des valeurs d'une société.

J'entends encore l'argument d'iniquité : pourquoi les élus politiques, et pas les bénévoles sportifs, culturels ou associatifs ? Je veux être très claire : j'ai le plus grand respect pour les personnes qui s'engagent dans l'associatif. Notamment les entraîneurs de foot pour lesquels je vote inconditionnellement et avec un immense enthousiasme.

Cependant un mandat électif n'est pas une activité privée parmi d'autres. Les conseillères et conseillers communaux ne viennent pas pratiquer un hobby. Ils exercent une charge publique, issue d'une élection, au service des institutions communales.

Avec la charge fondamentale de représenter la population. Toute la population. Indépendamment de sa situation familiale, de ses revenus, de son âge, de son organisation personnelle ou de son réseau familial. Confondre un mandat démocratique avec une activité de loisir, c'est affaiblir la portée même de notre fonction. Et ce n'est pas rendre service au système de milice que l'on prétend défendre.

Je vous fais grâce de ce que je pense de la prétendue « professionnalisation » ou « semi-professionnalisation » qui serait induite par le remboursement de frais effectifs à 12.- de l'heure quelques fois par année.

Je relève encore cette phrase du rapport de minorité de la CoFin : « la garde des enfants relève d'une responsabilité personnelle et familiale ». Mais quel chemin parcouru, à l'envers. J'ai ici une pensée émue pour les femmes radicales et libérales qui - il y a une vingtaine d'années - ont littéralement porté le projet de la journée continue de l'élève vaudois et l'accueil de jour qui va avec. Des femmes attachées, oui, à une vision libérale de l'action publique, mais aussi voire surtout à une vision pragmatique de la société. Où il faut parfois savoir concéder pour permettre à tout le monde d'avancer.

C'est pourquoi ce soir je m'adresse à toutes et tous : à celles et ceux qui ont des enfants, qui projettent d'en avoir, qui n'en ont pas ou que ça n'intéresse pas du tout. A celles et ceux également qui n'ont jamais eu besoin de faire garder leur enfant, ayant un conjoint, une famille, ou les moyens de faire autrement.

Chers collègues, je vous demande d'embrasser plus large que votre situation personnelle et de penser global. Avec cette mesure, nous ne faisons pas une révolution. Nous faisons un choix simple : celle d'une mesure qui coûte peu et peut rapporter beaucoup. Un petit pas pour nos finances. Un grand pas pour notre Conseil communal.

Frédérique Beauvois

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 juin 2026

Point 7. Intervention de M. Olivier Maggioni - Préavis n° 14/2026 Réponse au postulat « Coup de pouce aux parents, coup de boost au civisme : Alléger les frais de baby-sitting pour booster l'engagement citoyen »

A lire les arguments de la majorité de la commission ad hoc, je me demande si nous avons la même compréhension de ce qu'est un conseil communal.

On en parle comme d'une entreprise, avec la difficulté de recruter ou non.

On estime que la problématique s'applique de manière similaire à l'ensemble des activités solidaires.

Mais il n'y a rien de solidaire dans un parlement élu, au contraire c'est là que se règle ou s'affirme les luttes entre des intérêts divergents comme p.ex. locataires et propriétaires, employeurs et salariés, assurés et assureurs etc.

Cela nuirait à l'équité entre les élus et les sportifs, les musiciens, les membres des sociétés locales.

Vous vous ennuyez au Conseil de paroisse, vous avez des aigreurs à l'ordre de la poêle alors essayez le Conseil communal.

Tout citoyen du canton doit respecter la (les) constitution(s), par contre il n'est pas obligé d'adhérer à une religion ou d'aimer le football.

Participer au Conseil serait un choix personnel et familial.

Rappelons que les femmes ont le droit de vote depuis 1979 et il leur faudrait l'autorisation de leur mari pour siéger au Conseil.

Jamais n'est évoquée la représentativité qu'implique le suffrage universel et nécessaire au bon fonctionnement d'un état démocratique.

La plupart des préavis que nous traitons et, qui engagent des sommes considérables, concernent la jeunesse et la petite enfance, ainsi les parents parmi les moins fortunés n'auraient pas leur mot à dire.

Ce serait aux partis de financer le dispositif, alors parlons du financement des partis, c'est un sujet que certains adorent. Les cotisations et les jetons alimentent les partis, notamment en vue des campagnes électorales. Tout le monde a pu observer la différence de moyens engagés, pour ce qui n'est pas de la partie militante et bénévole dans cette dernière campagne. On en déduit que certains partis ne sont pas financés uniquement par les jetons de présence de leurs élus. Ainsi certains pourraient donc s'y substituer, mais c'est loin d'être la majorité.

Je tiens aussi à souligner qu'une partie de la COFIN est à mon avis sortie de son rôle. Au-delà du budget et des comptes, notre règlement lui confie de rapporter sur la partie financière de tout préavis comportant une dépense extrabudgétaire.

Difficile donc de rester dans les clous en affirmant d'entrée que ce n'est pas une question d'argent mais bien idéologique. Et donc on nous ressert la même tisane, deux pour le prix d'un et avec une syntaxe plus élégante.

Selon le rapport minoritaire de la COFIN, l'État ne devrait pas soutenir les parents en cette occurrence, au nom de la limitation de l'intervention étatique.

Je tiens à rappeler à toutes celles et ceux qui sont en relation avec des PME, que c'est au nom de ce même dogme qu'il y a 6 ans, PLR et UDC ont refusé les aides COVID aux PME et que celle-ci ont finalement été obtenues par la coalition Centre Verts et gauche.

Alors au moment du vote, je vous invite à vous en souvenir.

Et pour que nous nous en souvenions aussi, je demande, Monsieur le président, un vote nominal.

Olivier Maggioni

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 juin 2026

PROJET

Remerciements aux membres sortants de la Municipalité pour la législature 2021-2026, de M. Marc Maillard pour l'Alliance montaine

Mesdames et Messieurs,
Chères collègues, chers collègues,
Chères amies, chers amis,

Ce soir, nous vivons un moment particulier.

Un moment qui marque la fin d'une législature, mais aussi la fin d'un chapitre pour plusieurs d'entre nous.

Un moment où l'on se doit de regarder en arrière avec gratitude, pour pouvoir ensuite, se projeter en avant avec confiance.

Alors ce soir, une dernière fois avec la casquette de responsable de l'alliance montaine, j'aimerais m'adresser à celles et ceux qui, au sein de l'exécutif comme du législatif, vont quitter leurs fonctions.

À nos trois Municipaux de l'alliance montaine

Ce soir, c'est avec beaucoup d'émotion que nous saluons deux femmes et un homme qui ont porté haut les couleurs de notre groupe, avec sérieux, loyauté et une profonde conscience du service public.

Tout d'abord, et à tout seigneur, tout honneur, **Madame la Syndique, Laurence Muller Achtari**, que malgré la solennité du moment, je vais tutoyer, comme tous les autres municipaux sortants, tant notre parcours a été commun.

Chère Laurence,

Comme moi, élue au CC en 2011, tu as été une Conseillère communale investie et inventive, on te doit par exemple, la création de la Commission d'urbanisme. Puis dès 2019, élue à l'occasion d'une complémentaire disputée, tu es devenue, depuis ce jour, une Municipale exemplaire. Réélue en 2021 au premier-tour, tu deviens alors la première femme syndique de notre commune — une commune qui, il faut le dire, n'avait pas toujours la réputation d'être en avance sur ces questions. Et tu as été une syndique remarquable.

Tu as ouvert une porte. Tu as montré la voie. Tu as incarné cette fonction avec une force tranquille, une humanité rare et un sens du bien commun qui force le respect. Tu as mené à bien la mutation du Mont, d'un gros bourg un peu ronronnant, à une ville dynamique, gérant son développement grâce à une planification urbaine cohérente, guidée par des principes de durabilité et par une vision territoriale à long terme. Tu as su malgré la croissance de notre Commune, y préserver une qualité de vie élevée, en améliorant les services, les équipements et la cohérence des quartiers.

Bien sûr, tu as dû, parfois, faire face à des vents contraires. Je pense notamment au plan de quartier de la Valleyre, où tu as dû affronter l'hostilité de quelques individus — une hostilité souvent injuste, parfois violente, toujours disproportionnée.

Mais, tu as tenu bon, tu as su garder ton calme et garder ta dignité. Et surtout tu as continué à servir, sans jamais perdre de vue l'intérêt général.

Pour tout cela, Laurence : merci. Merci pour ton courage et ton intégrité, et surtout Merci pour ton amitié et pour toutes ces années de travail partagé.

Madame Nadège Longchamp, Municipale Infrastructure et Mobilité

Chère Nadège,

Toi aussi, tu as été élue au CC en 2011, ici aussi un parcours exemplaire avec par exemple la Présidence de la Commission des finances. Tu seras élue Municipale sous les couleurs de l'alliance, il y a 5 ans maintenant, après une campagne dont tu as été l'une des chevilles ouvrières

Depuis, tu as apporté à la Municipalité une énergie, une rigueur et une cohérence qui t'honorent.

Ton parcours politique est celui d'une femme qui cherche la justesse, qui veut être alignée avec ses valeurs, qui refuse les compromis faciles.

Tu as su trouver ta place, puis la défendre, puis l'assumer pleinement.

À la tête des travaux et de la mobilité, tu as géré des dossiers exigeants, parfois ingrats, souvent complexes. Tu as cherché l'équilibre là où d'autres cherchaient le conflit, avec sérieux et détermination. Ton bilan reflète une volonté de maîtriser l'évolution du territoire tout en répondant aux besoins d'une population en expansion. Avec l'extension de plusieurs lignes TL, tu as renforcé les infrastructures communales. Quant aux zones 30, tu as su slalomer, comme nous désormais, entre les chicanes de la Route des Martines, parmi les tenants de plus de zones et ceux qui n'en voulaient pas.

Merci, Nadège, pour ton engagement, pour ta loyauté envers la commune, et pour la qualité du travail accompli.

Monsieur Daniel Besson, Ressources et cohésion

A toi, Cher Daniel, rarement un homme aura réussi à incarner la fonction avec autant de naturel. Tu as été un Municipal qui a toujours travaillé sérieusement, sans jamais te prendre au sérieux. Un bel exercice d'humilité dans une activité qui regorge d'exemples contraires.

En 2021, après plus de 20 ans d'activité au Conseil communal, où tu en avais assuré longtemps la vice-présidence, puis la présidence, tu décidais d'aider la nouvelle liste de l'alliance montaine en te représentant une dernière fois « quelques mois disais-tu, si je suis élu ».

Mais le hasard des circonstances, le décès soudain de notre ami Philippe Vaucher, a modifié tes plans. Ton arrivée à la Municipalité n'était pas prévue, elle n'était pas voulue.

Et pourtant, elle a été une chance pour notre commune.

Tu as repris le dicastère des finances dans des circonstances difficiles, et tu en as fait un modèle de sérieux, de rigueur et de stabilité.

Tu as appris vite, tu as travaillé dur, et tu as exercé cette fonction avec une humilité et une humanité qui t'honorent.

Ton humour, ton calme, ton sens pratique ont fait de toi un collègue apprécié, un municipal fiable, un homme sur qui l'on peut compter.

Aujourd'hui, tu pars comme tu l'avais dit dès le début : au terme de ces presque cinq années de municipalité. C'est une décision fidèle à ce que tu avais annoncé, fidèle aussi à la personne que tu es

Merci, Daniel, pour ces cinq années de service, pour ta constance, et pour ta fidélité à ta parole.

À vous trois, qui avez servi votre Commune. Qui avez contribué à son développement en vous investissant sans compter.

Aujourd'hui, même si vous quittez vos fonctions, vous ne quittez pas la communauté.

Nous continuerons à vous croiser, à vous écouter, à vous solliciter, et à vous apprécier.

Du fond du cœur : merci.

Finalement, je voudrais encore avoir un mot pour toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux qui nous quittent ce soir, quelle que soit leur couleur politique

Oui, ce soir, nous voulons aussi saluer celles et ceux — de tous les partis — qui ne seront plus parmi nous lors de la prochaine législature.

Certaines et certains ont choisi de ne pas se représenter, d'autres n'ont pas été réélus.

Mais tous ont donné du temps, de l'énergie, des soirées, des week-ends, des heures de réflexion — et parfois des heures de doute.

Vous avez été des voix. Vous avez été des repères. Vous avez été des forces de proposition ou d'équilibre.

Votre départ n'est pas une simple ligne dans un tableau.

C'est un moment humain. Un moment fort.

Un moment où l'on reconnaît que l'engagement public laisse des traces — visibles dans les décisions, mais aussi invisibles dans l'esprit de collaboration que vous avez nourri.

Au nom de l'alliance montaine, de son Comité, et de toutes celles et ceux qui ont travaillé à vos côtés : merci.

Merci pour votre engagement. Merci pour votre patience. Merci pour votre sens du devoir. Merci pour votre capacité à construire plutôt qu'à opposer.

Et même si vous quittez vos fonctions, vous restez des Montaines et des Montains dont le regard, l'expérience, et la sagesse continueront de compter et de nous inspirer.

À toutes et tous, je souhaite une suite douce, lumineuse, pleine de projets personnels, de temps retrouvé, de passions reprises.

Vous avez servi. Vous avez contribué. Vous avez aimé votre Commune.

Et pour cela, nous vous devons plus qu'un merci :

Nous vous devons notre profonde reconnaissance.

Vive le Mont-sur-Lausanne